



## **Avis pour une revitalisation des départs en séjours collectifs**

Le droit au départ en vacances est essentiel pour le développement et l'épanouissement des enfants et des jeunes. Il permet de rompre avec le quotidien, de découvrir de nouveaux horizons et de vivre des expériences enrichissantes. Pourtant, de nombreux enfants issus de milieux modestes n'ont pas accès à ces opportunités. Les colonies de vacances et les classes de découverte jouent un rôle fondamental dans la socialisation, l'autonomie et l'ouverture culturelle. Elles favorisent l'égalité des chances en offrant à tous les jeunes des moments de détente, d'apprentissage et de partage. Il est donc crucial de renforcer les politiques publiques en faveur de ces dispositifs. Cela passe par un soutien accru aux organisateurs, une meilleure information des familles et des aides financières adaptées. Développer ces séjours éducatifs, c'est investir dans la jeunesse et dans la cohésion sociale. C'est aussi reconnaître que les vacances ne sont pas un luxe, mais un droit pour tous les enfants.

Cet avis porte sur le développement et le renforcement des colonies de vacances. Le comité de filière travaille à un avis sur les classes de découverte qui viendra compléter et enrichir la question globale du droit au départ pour toutes et tous. Par ailleurs les aspects emploi formation et de soutien aux acteurs de la filière professionnelle seront traités globalement et ultérieurement dans le cadre d'un avis dédié.

Représentatives d'un idéal républicain de mixité sociale et de vivre ensemble, les colonies de vacances permettent aux enfants et adolescents de rencontrer leurs pairs de différents horizons, d'acquérir des connaissances et des compétences à travers des méthodes de l'éducation populaire (notamment les compétences transversales et psycho sociales) et de découvrir des territoires et des activités dans le cadre sécurisé des accueils collectifs de mineurs au sein desquels ils apprennent les règles de la vie en commun et partagent des valeurs de tolérance et de laïcité. Ce temps de vie collective « extra-ordinaire », participe à la continuité éducative dans une logique de parcours intégrant tous les temps de l'enfant.

De plus, la majorité des organisateurs de vacances participent à une économie locale respectant les valeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), leurs impacts, économiques et sociaux, concourent au développement de nombreux territoires.

Les colonies de vacances, ce sont des milliers d'organisateur qui s'investissent pour le départ de 1,34 millions d'enfants sur tout le territoire.

### **I. Les colonies de vacances, une espèce menacée ?**

La fréquentation des séjours de vacances connaît une baisse structurelle depuis les années 1990, subissant une chute historique liée à la crise sanitaire entre 2019 et 2021. Depuis, si les centres de loisirs ont retrouvé une fréquentation dynamique, ce n'est pas le cas des colonies de vacances.



La réduction du nombre de séjours, de leur durée et de leur fréquentation peut être imputée à plusieurs facteurs : inflation conséquente du coût des séjours, disparition ou fragilisation de structures organisatrices, paupérisation des familles, évolution des pratiques familiales et recul de la culture des vacances en collectif. Il est aussi à souligner que la catégorie sociale qui accuse la baisse la plus lourde dans sa fréquentation des colonies de vacances est celle des classes moyennes.<sup>1</sup>

### **1. Fragilisation du modèle économique des structures organisatrices**

La **fragilisation des finances publiques** pourrait engendrer une baisse de soutien au secteur des séjours collectifs. A l'heure de la contraction budgétaire, les politiques de soutien aux vacances pourraient apparaître comme annexes, « dispensables ».

Outre une baisse de soutien, **l'effet ciseau** est particulièrement marqué dans les finances des organisateurs ces dernières années, dont les coûts fixes augmentent plus vite que les recettes. Plusieurs mesures ont pu avoir un impact significatif ces dernières années notamment la revalorisation significative des salaires de la convention ECLAT mais aussi la revalorisation de la rémunération du contrat d'engagement éducatif (passée de 25,63 euros par jour à 51,08 euros par jour). La revalorisation du CEE, positive pour la reconnaissance des métiers de l'animation, n'a pas été accompagnée de mesures compensatoires pour les organisateurs, générant de fait une hausse des dépenses, face à une stagnation ou une baisse des recettes.

### **2. Les aides aux séjours : une efficacité nuancée**

Les aides existantes sont perçues comme méconnues et peu lisibles dans leur ensemble, même si chaque dispositif pris isolément peut avoir ses avantages propres.

Les « **colos apprenantes** », dispositif créé au sortir de la crise COVID, sont plutôt efficaces malgré la complexité d'intégration du dispositif pour les organisateurs. Versées directement aux organisateurs, les aides offrent aux enfants la possibilité de partir gratuitement en séjour. Ainsi, 400 000 jeunes ont pu bénéficier du dispositif depuis sa création.

Le bilan du **Pass Colo**, en revanche, est plus mitigé. Géré par VACAF, versé directement aux familles des enfants d'une classe d'âge restreinte, le taux de recours des familles ayant droit au Pass Colo est très bas.

Les **aides CAF**, ensuite, gérées majoritairement par le système VACAF. Si 96 CAF ont intégré le dispositif VACAF (mais seulement 73 pour l'Aide aux Vacances Enfants), une minorité d'entre elles ont une politique locale, ce qui brouille la visibilité pour les bénéficiaires.

Les chèques-vacances sont émis et gérés par l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV), plutôt efficace dans son nombre de bénéficiaires directs (4,8M en 2023), indirects (11M la même année) et du nombre de points acceptant les chèques vacances (133 000), pour un

---

<sup>1</sup> Avis n°472 tome 8, PLF 2025 sport jeunesse et vie associative, commission des affaires culturelles, Florence Hérouin Léautey



volume financier total de 1,38Mds d'euros. Or, ils bénéficient de moins en moins aux départs en séjours collectifs.

Ces aides mériteraient une meilleure articulation pour permettre l'émergence d'une réelle politique publique de soutien au départ en séjours collectifs.

Devant ce constat partagé, et suite à un travail collectif important, le comité de filière animation propose une série de préconisations dans plusieurs domaines complémentaires. Loin d'être un catalogue de mesures, elles forment un **ensemble à intégrer dans une politique globale de soutien** aux séjours collectifs de vacances.

## **II. Préconisations**

### **1. Un grand plan de communication**

- Faire du droit aux vacances une grande **cause nationale**, avec une année dédiée à une communication et une mobilisation massive sur le sujet, en direction à la fois du grand public et des familles mais également des prescripteurs (Collectivités, CSE), ainsi qu'au sein du ministère de l'éducation nationale au nom de la continuité éducative (remobiliser les enseignants sur le bienfait des séjours)

### **2. Simplifier l'accès aux aides**

- **Encourager l'harmonisation des aides gérées par les CAF.** Un levier pourrait être de faire entrer les aides aux vacances dans la catégorie des prestations légales, nécessairement harmonisées sur le territoire.
- Proposer un portail recensant toutes les aides existantes, pour les organisateurs et pour les bénéficiaires directs). Prévoir une communication associée en direction des familles, des prescripteurs, des financeurs, des intervenants sociaux et des organisateurs.

### **3. Mobiliser les collectivités**

- Un **plan de communication** ciblé à l'attention des associations de collectivités (principalement AMF, AMRF, France urbaine, Régions de France)
- Proposer un **plan de formation renforcé à destination des élus et des techniciens des collectivités locales**, à partir des premiers modules existants habilités par le CNFPT et l'AMF. Ce plan serait proposé systématiquement dans chaque territoire en début de mandat, avec le soutien de la DJEPVA et des services de l'Etat déconcentrés.
- **Intégrer de manière obligatoire les séjours de vacances dans les documents cadrant les politiques éducatives locales.**
  - Un volet « séjours de vacances » incontournable dans les **PEDT**. Aujourd'hui, la possibilité de prise en compte du temps des vacances dans les PEDT n'est ouverte qu'à titre indicatif et dans les faits, ce volet semble absent d'une majorité de PEDT.



- Un volet « séjours de vacances » dans les dispositifs « **Cités Educatives** », fléchés sur les quartiers prioritaires de la ville. Il s'agit de rendre obligatoire la prise en compte du temps extra-scolaire et de vacances dans les projets labellisés Cités éducatives, et d'ouvrir la possibilité de financer des projets de départs en vacances via ces dispositifs (actuellement, ils en sont exclus).

➤ Expérimenter des « **guichets locaux des vacances** »

Une expérimentation territoriale est un droit inscrit dans la Constitution française depuis 2003. Il permet à l'État de mettre en place des dispositions à caractère expérimental pour un objet et une durée définis, d'en évaluer les impacts avant d'envisager une généralisation par une loi ou un décret. La proposition est d'expérimenter, sur la base de l'article 37-1, une expérimentation « **Guichet des vacances** » dans quelques collectivités volontaires (communes ou intercommunalités). Concrètement, il s'agirait :

- De déléguer aux collectivités la gestion des aides au départ sur la base d'une enveloppe financière correspondant à celle dépensée dans le territoire l'année n-1 + un objectif de croissance annuel de 10% (par exemple) sur 3 ans.
- De conventionner avec le FONJEP pour mettre à disposition pour chacun des territoires retenus pour l'expérimentation un poste dédié à la coordination du dispositif.
- Contrepartie demandée aux collectivités : mettre en place des guichets territorialisés avec un accompagnement humain qui accompagnera les démarches de sollicitation des aides financières, mais aussi les démarches liées à l'inscription, voire l'accès à une aide matérielle pour les familles les plus précaires.
- De faire de ces « guichets des vacances » des espaces d'accompagnement à la formation BAFA pour les jeunes du territoire.
- D'évaluer l'expérimentation au regard de différents objectifs : niveau de recours au Pass Colo, diversité sociale des bénéficiaires (classes populaires, classes moyennes, classes supérieures), nombre de premiers départs. Cette évaluation pourra notamment nourrir le PEDT du territoire.

*NB : par comparaison avec des dispositifs fondés sur les mêmes bases, on peut penser au dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), ou même au Pass culture initialement déployé sur la base d'une expérimentation dans les territoires volontaires.*

#### 4. Renforcer les aides financières

**Pour les familles**, avec une priorité sur les aides universelles (sans condition de ressources) ou les aides ciblant indirectement les classes moyennes.

- Transformer le Pass Colo en une aide sans condition de ressources
- Inciter la démarche d'adhésion de l'ensemble des CAF à VACAF
- Bâtir un système de **crédit d'impôts ou de réduction d'impôts** sur les séjours de vacances, (dans le même esprit que la garde de l'enfant, du soutien scolaire, de l'aide à la personne...)



Pour les **prescripteurs** (collectivités, CSE)

- Remobiliser les CSE sur les colonies de vacances : acteurs historiques d'aide au départ, certains CSE se sont progressivement désengagés de la prescription de séjours collectifs pour, au mieux, proposer des chèques vacances sans flécher d'organisateur en particulier, au pire ne plus contribuer à ces œuvres sociales. Par ailleurs, il est essentiel de permettre le financement du BAFA par les CSE : le rôle social des CSE est fondamental et doit être préservé, ainsi que leur complémentarité d'actions avec celle des pouvoirs publics. Pourtant paradoxalement, s'ils sont un prescripteur et un financeur de premier plan en matière de séjours éducatifs, ils sont empêchés d'accompagner les jeunes à prolonger l'expérience en passant le BAFA ou le BAFD. En effet l'URSSAF a exclu ces formations du périmètre des activités sociales et culturelles.
- Développer les financements **fléchés** auxquels les collectivités sont éligibles afin de permettre à chaque collectivité de s'investir.

Pour les **organisateur**s

- Exonération de taxe sur les salaires et TVA réduite pour les organisateurs au nom de l'utilité publique des séjours
- Sanctuariser les dispositifs d'aide aux départs en séjours collectifs (type colos apprenantes et pass colo)
- Soutenir l'investissement pour le patrimoine des centres de vacances (cf. avis sur la sauvegarde du patrimoine)